



Vers une reconnaissance européenne des ETI : où en sommes-nous ?

Depuis 2008, les entreprises de taille intermédiaire (ETI) françaises bénéficient d’un statut spécifique instauré par la Loi de modernisation de l’économie (LME). En revanche, au sein de l’Union européenne, la catégorie des "*mid-caps*" ne faisait jusqu’à présent l’objet d’aucune reconnaissance officielle. L’annonce récente de la Commission européenne concernant la création d’une nouvelle catégorie, celle des “petites entreprises à moyenne capitalisation”¹, marque ainsi une avancée significative.

Chiffres clés



58%

des dirigeants français interrogés estiment être bien informés au sujet de la reconnaissance d’une nouvelle catégorie « petites entreprises à moyenne capitalisation »



77%

considèrent cette initiative comme pertinente afin de permettre aux entreprises concernées de bénéficier d’avantages compétitifs et de simplifications réglementaires

Impact global anticipé par les patrons d’ETI françaises :



43%

ne se prononcent pas



52%

des chefs d’entreprise se disent optimistes sur les effets attendus

¹ Cette catégorie comprend les entreprises comptant entre 250 et 750 salariés et réalisant un chiffre d’affaires allant jusqu’à 150 M€, soit près de 40 000 entreprises en Europe.

* Le questionnaire a été renseigné par 175 dirigeants d’ETI françaises, entre le 7 avril et le 23 mai 2025. L’International Business Report est une enquête propriétaire de référence sur les ETI offrant une vue d’ensemble de l’état d’esprit et des enjeux du *mid-market*.